

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

19^{ème} année - N° 3414 - Mercredi 19 Juin 2019 - Prix : 200 Fc

DROITS DE L'HOMME

Pourquoi la mission onusienne est partie précipitamment ?



La mission onusienne des droits de l'homme à Moroni

Le départ précipité de la mission Onusienne inquiète plus d'un. Invité aux Comores pour une visite officielle dans les différents sites de détention, évaluer l'évolution de la situation et déterminer les problèmes sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Nils Melzer et sa délégation ont quitté les Comores in extremis, peut-être avant même la fin de leur mission. Certains se demandent si ce départ « anticipé » ne

coïncide pas avec le refus d'accéder à la prison annexe où est incarcéré l'ancien président Sambi.

Sur un engagement pris par le Gouvernement Comorien de recevoir tous les mandats des procédures spéciales, le conseil des Droits de l'Homme avait envoyé en première visite officielle, l'expert indépendant, Nils Melzer dans l'archipel. Une mission de presque une semaine durant laquelle, l'expert

Onusien devait, en visitant les différents sites de détention, évaluer l'évolution de la situation et déterminer les problèmes sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Prévue en conférence de presse avant de partir pour faire un premier rapport sur leur visite, la mission Onusienne a anticipé son départ de Moroni et est partie le 17 juin en fin d'après-midi.

LIRE SUITE PAGE 3

**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Juin 2019**

Lever du soleil:
06h 25mn
Coucher du soleil:
17h 50mn
Fajr : 05h 12mn
Dhouhr : 12h 10mn
Ansr : 15h 05mn
Maghrib: 17h 53mn
Incha: 19h 07mn



PRISE DE FONCTION

Chatur part, Msaidié revient...

Les cérémonies de passation de fonction aux ministères de l'économie et de l'aménagement du territoire ont eu lieu lundi dernier à Moroni. Houmed Msaidié rentre dans le nouveau gouvernement tandis que Mohamed Chatur cède sa place à Abdallah Sarouma.

Cinq jours après la nomination du nouveau gouvernement, certains ministres se précipitent pour prendre leurs nouvelles fonctions pour être au rendez-vous du premier conseil des ministres de ce mercredi. Lundi dernier dans l'après-midi, Houmed Msaidié, le tout nouveau ministre en charge de l'économie des investissements, de l'énergie, de l'intégration économique, a pris ses fonctions et succède à Bianrifi Tarmidhi. Ce dernier trouve que son successeur est un

homme expérimenté. « C'est un poste que Msaidié avait occupé auparavant. Donc, il n'y a pas de doute », avance Bianrifi Tarmidhi.

D'après lui, beaucoup de projets ont déjà été réalisés, d'autres sont en cours d'exécution, et d'autres n'ont pas encore vu le jour. « Avec l'expérience et les compétences de mon successeur, j'ai confiance qu'il parviendra à venir à bout de la mission que vient de lui confier le chef de l'Etat », poursuit-il. De son côté, le tout nouveau ministre de l'économie, a remercié le chef de l'Etat pour cette confiance et annonce sa disponibilité à travailler avec tous les collaborateurs, les partenaires nationaux et internationaux pour concrétiser la vision du chef de l'Etat de faire les Comores un pays émergent à l'horizon 2030. « Ensemble, nous arriverons », croit Houmed Msaidié.

Le même jour, le nouveau ministre en charge de l'aménagement du territoire, Abdallah Said Sarouma a remplacé Mohamed Chatur Elbdaoui pour le gouvernement Azali. Ce dernier n'a pas manqué l'occasion pour remercier le chef de l'Etat de la confiance qu'il lui a toujours donné depuis l'Azali I jusqu'à l'Azali III. « J'ai occupé plusieurs fonctions stratégiques de l'Etat et aujourd'hui, j'appelle les techniciens de ce ministère à redoubler d'efforts car ce sont eux les véritables conseillers du nouveau ministre pour répondre aux attentes de l'émergence prônée par le Président de la République », dit-il.

Quant à Abdallah Said Sarouma, il a remercié le président de la République pour lui avoir confié cette nouvelle fonction et espère atteindre les objectifs fixés par ce



Msaidié à la passation au ministère de l'Economie

dernier. « Depuis 2001 à nos jours, j'ai occupé plusieurs fonctions dans différents ministères sauf ce ministère alors que j'estime que le ministère de l'aménagement du territoire est celui de l'émergence », annonce-t-il avant d'adresser à tout le person-

nel qu'il compte beaucoup sur leur collaboration pour relever le défi. « Il n'y aura pas d'émergence si le ministère de l'aménagement du territoire n'émerge pas », conclut-il.

Ibnou M. Abdou

Bianrifi Tarmidi prend les clés du ministère des transports



Passation au ministère des Transports

La passation de service entre Nordine Ben Ahamad et Bianrifi Tarmidi a eu lieu hier mardi dans la journée. Une opportunité pour les deux hommes de se féliciter, tout en se souhaitant bonne chance.

Depuis la nomination du gouvernement Azali III, chacun se précipite pour prendre ses nouvelles fonctions. Hier mardi, Nordine Ben Ahamad alors ministre des transports a cédé son ministère à son collègue Bianrifi Tarmidi. Ce dernier a montré l'importance dudit ministère. « Ce ministère fait partie de l'économie du pays. Car ce dernier englobe le transport aérien et maritime. C'est pour cela que je dis que c'est un ministère clé dans notre pays. Durant mon mandat de 10 mois, nous avons fait pas mal des choses », annonce Nordine Ben Ahamad.

« Nous avons signé une convention avec l'Arabie Saoudite. Cette

convention aérienne, consiste à faciliter une ligne entre la France, Djeddah et Moroni, dans l'objectif de diminuer les escales durant les voyages. Et comme nous sommes des musulmans, cette même convention va faciliter le pèlerinage à la Mecque », poursuit-il, avant de préciser que « la convention signée en octobre dernier est déjà passée en conseil des ministres en Arabie saoudite ».

Quant au nouveau locataire du ministère des transports, il compte bien respecter et suivre la même voie que son prédécesseur. « Aucune personne ne développera ce pays que nous même. Il y a déjà plus de 40 ans, que nous sommes indépen-

dants, est-ce qu'il n'y a pas eu un changement ? Donc, il faut remercier Dieu comme disait chaque fois le président de la république », explique Bianrifi Tarmidi. Ce dernier rappelle qu'ils sont nommés pour être au service du développement du pays. « Je ne suis pas nommé ici pour autre chose, mais pour poursuivre les programmes déjà initiés par mon frère Nordine Ben Ahamad. Nous avons un objectif à atteindre, c'est de faire des Comores un pays émergent, pour que chaque comorien où qu'il se trouve, se sente fier de son pays », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

POLITIQUE

Anissi forme son premier gouvernement

Le gouverneur de l'île autonome d'Anjouan Anissi Chamssidine a nommé hier jeudi son équipe. Elle est composée de cinq délégués à la santé, à l'éducation, au développement économique et social, à l'aménagement du territoire et au tourisme.

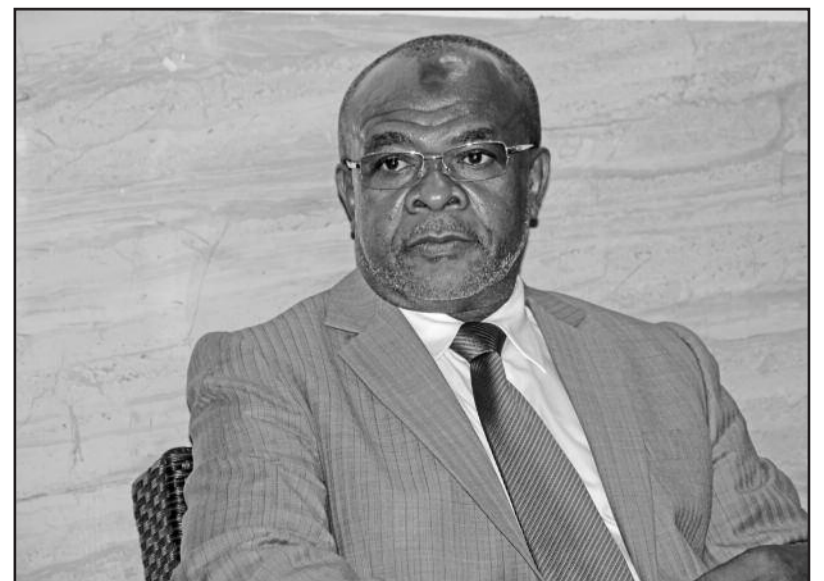
Quelques semaines après son investiture, le gouverneur de l'île autonome d'Anjouan Anissi Chamssidine vient de dévoiler la liste de ses collaborateurs. Mohamed Soulaïmana est nommé au poste de directeur de cabinet du chef de l'exécutif de l'île tandis qu'Abdoulhamid Afraitane est nommé secrétaire général avec pour adjoint Badrouzamani Mohamed.

Le gouvernement insulaire est composé de cinq délégués. Pour la

santé, on trouve Baraka Ali Mari, la seule femme de l'exécutif. Pour les autres, Nayil Adinane est nommé délégué à l'éducation, Adinane Abdou délégué au développement

économique et social puis Allaoui Said Allaoui délégué au tourisme.

KG



La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

DROITS DE L'HOMME

Pourquoi la mission onusienne est partie précipitamment ?

Pourquoi ? Personne n'est en mesure de répondre à cette question. Seul motif avancé par l'opinion, une probabilité à vérifier, la mission Onusienne avec à sa tête l'expert indépendant Nils Melzer aurait « heurté le mur des autorités » qui les auraient empêché de visiter la prison annexe où est détenu l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi. Sur la page Facebook de la radio Hayba Fm, il est écrit que l'avocat de l'ancien Président Sambi, Maître Mahamoudou Ahamada, a lui aussi quitté Moroni pour Paris où il était attendu hier soir (Ndlr : la nuit du lundi). « Hayba apprend qu'une rencontre est prévue la semaine prochaine entre des opposants au Président Azali, des militants des droits de l'Homme et la commission de l'ONU à Genève », lit-on sur ce post Facebook qui date du lundi dernier.

Pour rappel, la mission Onusienne se serait vue refuser l'accès à la prison annexe de Voidjou où est incarcéré l'ancien Rais après avoir eu accès au centre pénitentiaire de Moroni. Un refus qui a provoqué l'indignation de Me Mahamoudou Ahamada. Ce dernier avait alors signifié qu'à son humble avis « ces gens n'ont pas besoin d'un permis pour visiter un lieu faisant partie de leur mission » bien que le procureur de la République, Mohamed Abdou avait précisé lors d'un point de presse avoir « ordonné aux agents du centre pénitentiaire et aux gardiens de les laisser faire leur travail ». « Il se trouve que la mission a voulu visiter l'annexe où se trouve Sambi subséquemment. Et ce n'était pas demandé. Quand j'ai rencontré la mission, elle ne m'a pas parlé d'annexes ni dans le courrier ni dans cette rencontre. Or la loi ne

leur permet pas d'entrer dans ces lieux sans la moindre permission », avait affirmé le procureur de la République devant la presse avant de préciser que « il appartient au juge d'instruction chargé de l'affaire de donner ce permis de communiquer ou de visiter ».

Dans le communiqué des Nations-Unies adressé au ministère des Affaires Etrangères, Nils Melzer avait annoncé que sa tâche était de « engager le dialogue entre les dirigeants et les acteurs clés, afin d'aider les autorités à faire respecter l'état de droit et à enquêter sur les allégations de recours à la force excessive, de torture et de mauvais traitement ». L'ancien Président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi serait-il emprisonné dans des mauvaises conditions ? Une source proche de la délégation s'est demandé les raisons de bloquer l'accès à la mission



Mission des droits de l'homme devant la résidence de Sambi

de visiter les lieux sans épargner les conditions de séquestration de l'ancien Rais.

Eviter le pire serait la bonne manière de faire les choses. A cet effet, l'avocat de Sambi a expliqué lors de sa dernière sortie médiatique,

que les conditions carcérales dans le pays ne sont pas normales et que des prisonniers seraient même privés des soins médicaux.

A.O Yazid

NOUVEAU GOUVERNEMENT

La femme comorienne est pourvue d'un ministère et demi

Le nouveau gouvernement est composé de 15 membres dont deux femmes. Pour notre part, ce n'est pas de la sorte que l'on comprend la disposition constitutionnelle qui dispose que « le Gouvernement est composé de manière à assurer (...) une juste et équitable répartition entre les hommes et les femmes ». Vous conviendrez donc que le nouveau Gouvernement n'est ni juste ni équitable à l'endroit des comoriennes.

Gouvernement Azali : 12 ministères et 3 secrétariats d'Etat. 11 ministres-hommes et 2 secrétaires-hommes d'Etat. Une ministre et une secrétaire d'Etat. Pour faire court, le sexe féminin en Union des Comores n'est pourvu que d'un ministère et d'un secrétariat d'Etat. L'une à la

Santé, l'autre au Tourisme. Aucun ministère régalien. Aucun. Pourtant l'article 61 de la constitution dernièrement révisée dispose que : « le Gouvernement est composé de manière à assurer (...) une juste et équitable répartition entre les hommes et les femmes ». Dont acte ? A l'évidence non.

En réalité, la comorienne, celle-là même à qui on avait promis monts et merveilles, lors de la dernière campagne référendaire, celle-là même à qui on avait fait miroiter une juste et équitable répartition entre elles et leurs congénères masculins si la loi fondamentale était adoptée, celle-là même à qui on avait fait espérer l'ouverture d'une nouvelle ère avec force slogans, se retrouve bien dépitée. Quoi, 2 femmes ? Tout ce raffut pour 1 ministère et demi ?

Force est de constater que Azali

Assoumani a une bien étrange définition du mot équitable. Dans le dictionnaire Larousse, équitable est défini comme suit : « qui agit selon l'équité, juste ». Et à quoi nous renvoie le terme « équité » toujours selon le même dictionnaire ? Equité, « qualité consistant à attribuer à chacun ce qui lui est dû par référence aux principes de la justice naturelle ». Vous conviendrez avec moi que tout ceci est bien subjectif. Que nous autres, aurions préféré que dans la constitution, il soit précisé que le Gouvernement sera réparti de façon paritaire ou alors que le Gouvernement sera composé de 30% des femmes. Pourquoi ? Tout simplement parce que cela nous aurait évité d'ergoter ad vitam aeternam sur le sens à donner au terme « équitable », fut-il cité dans une disposition constitutionnelle. Parce que comme nous le disions

plus haut, nous sommes forcés de constater que Azali Assoumani a une bien étrange conception de l'équité et que son gouvernement est loin, très loin de ses promesses de campagnes (référendum et présidentielle).

Et puis rendons-nous à l'évidence. Azali Assoumani semble penser qu'en Union des Comores, il n'y a pas (encore) assez de femmes compétentes pour occuper plus de deux ministères. Vous en doutez ? Le 08 mars 2018, lors de la célébration de la journée internationale des Droits de la Femme, Al-watwan, le journal de l'Etat avait interrogé le président sur la non-promulgation de la Loi Hadjira sur la Promotion du Genre. Il avait répondu ceci : « une loi, c'est une loi mais il nous faut aussi faire preuve de réalisme. Nous pouvons même aller à un partage de 50% des postes, mais encore faut-il

qu'il que tout cela soit acquis quand la machine sera lancée ». Sauf (que selon lui) il ne faut pas non plus qu'un poste soit attribué à une femme en se basant sur le simple fait qu'elle soit de ce sexe, mais encore faudrait-il s'assurer qu'elle en ait les compétences » (Al-watwan du 09 mars 2018).

Voilà le mot est lâché : les femmes sont incompétentes. Même si paradoxalement, il répète à l'envi « que nous n'avons rien à envier aux autres femmes du monde ». C'est à se demander dans lequel (des mondes) il vit. Dans le nôtre en tout cas, avoir un ministère et demi dans un gouvernement, n'est ni juste ni équitable.

Fsy

AFFAIRE DU MEURTRE D'UNE FEMME À HELENDJÉ

Chamsoudine M'madi Saïd placé en détention provisoire

Après son audition devant le procureur de la République, le parquet a décidé d'ouvrir une information judiciaire. Chamsoudine M'madi Saïd alais "Mowwo Wa Mbwa" est placé en mandat dépôt.

Chamsoudine M'madi Saïd, connu sous le nom de « Mowwo Wa Mbwa » a été présenté devant le juge d'instruction avant hier. Après plusieurs d'auditions, cet auteur présumé de l'homicide de son épouse, Halima Barwane a été inculpé pour « assassinat » présumé la semaine dernière. Lundi dernier, il a été déféré au parquet de la République de Moroni et a été entendu par le procureur,

Mohamed Abdou. Tout comme lors de l'enquête préliminaire, au cours de cet interrogatoire de première

comparution, l'inculpé a reconnu les faits qui lui sont reprochés, d'après toujours nos sources. D'après lui, «

le placement de l'inculpé en détention provisoire était plus que nécessaire, pour plusieurs raisons, entre autres, le maintien de l'ordre public, la sécurité de l'inculpé et surtout pour le besoin de l'enquête ».

En fin de la semaine dernière, au cours d'une conférence de presse, le procureur de la République Mohamed Abdou avait annoncé devant les journalistes qu'au sujet de cet acte d'assassinat présumé, perpétré sur cette mère de famille de quatre enfants, il avait demandé un réexamen du corps. « J'ai découvert que le présumé auteur a d'abord ôté la vie de sa victime avant de lui assener deux coups de couteaux. Un coup de couteau au niveau de la cla-

vicule gauche et un autre à l'abdomen », révèle-t-il avant de lever certaines ambiguïtés qui circulaient autour d'une éventuelle grossesse de la victime.

Le chef du parquet précise que « il avait ordonné qu'une échographie soit faite sur le corps de la victime. Et finalement, il a été révélé que la victime, non seulement n'était pas enceinte mais également il a été constaté qu'elle a eu un rapport sexuel avec son futur assassin ». Et dans cette affaire macabre, la région de Mboudé et Hélandjé, village natal du coupable, demandent la peine capitale.

I.M.A



Le meurtrier présumé déféré au parquet de Moroni

TOURISME RÉGIONAL

Les Comores au 8eme Salon ITM

La 8e édition du Salon International Tourism Fair Madagascar (ITM) vient de baisser les rideaux au Centre de Conférences Internationales de Ivato à Antananarivo. Les Comores étaient représentées à ce rendez vous régional par le Directeur Exécutif de l'Office National du Tourisme M. Rachid Mohamed, la présidente du Conseil d'Administration et le Secrétaire Général du Ministère des Transports en charge du Tourisme.

Du 13 au 16 juin 2019 a eu lieu à Antananarivo, la 8e édition du salon ITM (International Tourism Fair Madagascar) au Centre de Conférences Internationales de Ivato. Organisé par l'Office National du Tourisme de Madagascar (ONTM, qui fêtait pour l'occasion son quinzième anniversaire et le ministère malgache du Tourisme, le salon était l'occasion de réunir les acteurs du tou-

risme des Îles Vanille. Placé sous le signe de l'éco-tourisme, les représentants des îles vanilles se sont réunis pour échanger notamment pour évoquer la pratique du tourisme durable dans leur destination et commercialiseront des vacances respectueuses de l'environnement.

Les Comores ont été représentées à ce grand événement par le directeur exécutif de l'Office National du Tourisme des Comores (ONTC), la présidente du Conseil d'Administration et le secrétaire général du ministère des transports en charge du tourisme. Le Salon ITM 2019 a permis aux professionnels d'aller à la rencontre de leur public, leurs nouveaux produits touristiques et nouer des opportunités d'affaires avec les voyageurs étrangers.

Devant ses pairs et les opérateurs internationaux, le directeur exécutif de l'ONTC a su mettre l'accent sur la diversité des sites touristiques de l'archipel, au cours d'une présentation de la « Destination Comores ». Il a par

ailleurs évoqué la richesse de notre culture, le pacifisme ambiant ou l'accueil chaleureux que les comoriens réservent aux touristes qui sont aujourd'hui à la recherche d'une proximité avec les populations de leurs destinations. Lors d'une réunion avec les dirigeants des Offices du Tourisme des membres des îles vanille, il a abordé des sujets qu'il juge importants. Pour Rachid Mohamed, il faut mobiliser les mêmes moyens et donner la même force, pour que chacune des îles se retrouve au sein de cette entité. Il souhaite que les Comores puissent en tirer profit.

Durant cette huitième édition du salon, l'Indonésie était à l'honneur pour faire découvrir son patrimoine culturel, naturel et gastronomique aux visiteurs. Plus de 14 500 visiteurs ont arpenté les quelques 30 000 m² d'espace d'exposition ayant abrité les 300 exposants, dont un stand des Comores, aux cotés de ceux des îles vanilles (Madagascar, Maurice, Mayotte, La Réunion et les Seychelles). Plusieurs Agences



Rachid Mohamed directeur de l'ONTC au 8e Salon ITM

de Voyages et de Tours opérateurs de la région et d'autres pays (France, Allemagne, Angleterre, etc.) ont participé aux journées B2B. Un franc succès pour la délégation comorienne, qui avait pour objectif de toucher les professionnels étrangers comme ceux de l'Océan Indien pour parler de la destination Comores. Il faut noter

que plusieurs personnalités politiques malgaches ont fait le déplacement, à l'instar du Président Andry Rajoelina, venu rencontrer l'ensemble des acteurs du tourisme de la région, et le premier ministre Christian Ntsay, venu inaugurer le Salon.

Ibnou M. Abdou

HOMMAGE

Diguera, un premier anniversaire pour sa mémoire

C'est une foule modeste, composée de jeunes boys scouts, amis et familles, réunie à Chouani qui a rendu hommage au feu Mohamed Aly alias Diguera. Présenté comme un homme intègre avec une volonté à servir et non de se servir, feu Diguera est originaire de Chouani dans le Hambou et Nkourani dans le Mbadjini.

Né à Sengaloko à Ambilobe dans la Province de Diego Suarez à Madagascar le 7 février 1941, feu Mohamed Aly est décédé le 17 juin 2018 à la suite d'une longue maladie. Père de sept enfants, feu Diguera est bien rodé en éducation, celle qui transmettra par la suite à ses enfants. D'abord l'école coranique puis l'école primaire, il a effectué ses études secondaires à Madagascar. Spécialiste en électricité et en fabrication mécanique, il avait un diplôme de technicien supérieur suivi

d'un stage à Toulon en France. Chef d'équipe puis chef d'atelier, il a été chef de fabrication à l'Arsenal deaki à l'atelier d'électricité de la société SELECO.

Syndicaliste engagé, il a été le fondateur du syndicat des ouvriers comoriens à l'Arsenal, le FISEMA et cofondateur du collectif des travailleurs comoriens avec Fundi Mohamed Mzé et Ismail Ibouroi. Sur le plan social, feu Diguera était co-organisateur des travaux d'extension de la grande mosquée de Diego vers 1966, organisateur du rapatriement des comoriens de Diego vers 1973. Avec Ali Soilihi, président révolutionnaire entre 1975 et 1978, feu Mohamed Aly a organisé le mouvement SABENA. Membre actif de l'ANAMACO puis de l'AMISMCO, il est considéré comme le père des Zanatany (comoriens de Madagascar). Jusqu'au début de sa maladie, feu Diguera était le maire de la ville de Nkourani Ya Sima dans le

Mbadjini.

Passionné de sport, il a été champion régional en athlétisme sur le demi fond des 1500 mètres et organisateur de l'athlétisme comorien. En football, il était joueur du Kohiner Sporting Club puis mentor dans la même équipe qu'il devient 12 fois champion de district à Madagascar. Président d'Avenir Club de Comores, il était un des fondateurs de la fédération comorienne de football et conseiller technique pour la relance du handball comorien vers 1992.

Feu Mohamed Aly a encore

servi dans la politique. D'abord en tant que membre et chef de la section régionale du AKFM, le parti du congrès Malagasy de Andriamanjato, puis membre du mouvement anti-impérialisme Malagasy avec l'Amiral Didier Ratsiraka, commissaire spécial d'Ali Soilihi et Secrétaire général du parti Maesha Bora.


Fondateur du mouvement Scout comorien-Wezombeli en 1983, il a laissé à son actif 37 groupes à Ngazidja, 14 à Mohéli et 11 groupes à Anjouan soit un total de 2500 boys scouts jusqu'en 1989. Pour

M'madi Ali Saïd alias Djidji, membre du scoutisme comorien, la commémoration du premier anniversaire de la mort de feu Diguera était indispensable « pour ainsi garder sa mémoire ». Djidji affirme que Diguera s'était investi sans relâche pour la jeunesse dans différents domaines. Pour pérenniser la mémoire du défunt, Djidji appelle à un investissement de la jeunesse dans les actes sociaux notamment à travers le scoutisme.

A.O Yazid




Cérémonie religieuse en hommage à Diguera



UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU SECTEUR BANCAIRE**

**ADMINISTRATION GENERALE DES IMPOTS
ET DES DOMAINES**

COMMUNIQUE

L'Administration Générale des Impôts et des Domaines (AGID) informe les contribuables qui n'ont, jusqu'à
lors, pas versé leurs patentes 2019, que la date limite de paiement de cette dernière est fixée au 10 Juillet 2019.
Passé ce délai, le contribuable se verra strictement frappé par une majoration comme prévu par la loi.

L'AGID ouvre alors ses portes pour servir les contribuables concernés par ce communiqué, du Lundi au
Samedi, afin de leurs faciliter les procédures de paiement.

Information : 332 21 94

La Direction Générale de l'AGID

B.P 865 MORONI - Tel : 764 41 08 - E-mail: agid@agid.gouv.km
Site web: http://agid.gouv.km

FOOTBALL : CHAMPIONNAT DES COMORES, PHASE NATIONALE

Fomboni Club, un pas vers le titre

Style Nouvel de Sima, Ligue de Ndzouani et Fomboni club s'étaient confrontés à Moroni pour le championnat de l'Archipel, saison 2019. Dans ce duel inaugural, les Mohéliens s'illustrent en dominant nettement le leader de Ndzouani, le lundi 17 juin dernier. Tina Claude (1-0), Saïd Anfani (44e, 2-0) et Goth Ciel (75e, 3-0) s'avèrent les buteurs du jour. La 2e journée oppose cet après-midi, Fc Male à Fomboni Club, toujours à Moroni.



Fomboni club

C'est dans un stade de Moroni relativement rempli que Fomboni club, représentant de l'île de Djumbe Fatima a remarquablement débuté sa campagne dans cette compétition, le lundi 17 juin 2019. Avec ses passes courtes évolutives, il a réussi à se créer des opportunités offensives dangereuses et à fasciner le public. Le Malgache-comorien Tina Claude

Aimé Randriananantena a lancé l'attaque, caractérisée par une incursion menaçante et efficace en ouvrant le score au 2e quart d'heure du coup d'envoi (39e, 1-0). Le virevoltant Saïd Anfani creuse l'écart, suite à une longue enjambée,

conclue par un tir rasé (44e, 2-0).

Au retour des vestiaires, ré-oxygénés et remotivés, les bleus de Style Nouvel ont pris la direction des opérations. Pendant une trentaine de minutes, Fomboni Club était acculé dans sa zone. Les actions

offensives se succédaient. Hélas, sans finition. Les Mohéliens se réveillent et multiplient incursions. Au dernier quart d'heure, une échappée du tourbillonnant Goth Ciel Philistin Niarivaotiana a donné le coup de grâce aux siens (77e, 3-

0). Cette éclatante victoire, synonyme d'un pas vers le titre national, autorise les Mohéliens à rêver davantage.

Ils ont dit... :

Le coach des vainqueurs, le Malgache Tristani Noël Abel : « Le match s'est bien passé. Les consignes ont été respectées. On vise le titre national. Ce score (3-0) renforce nos ambitions. Je suis très content. Pour moi, Fc Male est un inconnu. Mais je le respecte».

Attou Ali Abdallah, entraîneur de Style Nouvel se montre fair-play : « Un bon match, sans blessé. On s'est préparé pour remporter la victoire. La chance a souri à l'adversaire. Félicitation à Fomboni Club ». Pour rappel, l'arbitrage a été irréprochable. Chawali, le commissaire au match, a maîtrisé le climat.

Bm Gondet

**« CREER, STRUCTURER, PERENNISER ET DEVELOPPER
UNE ENTREPRISE AUX COMORES : LES APPORTS DU DROIT OHADA »**

L'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), organise, du 24 juin au 05 juillet 2019, à l'hôtel RETAJ Moroni (COMORES), sur financement du Projet d'Amélioration du Climat des Investissements (PACI) du Groupe de la Banque Mondiale, une série d'activités subventionnées sur les Actes uniformes. Cette série d'activités vise à vulgariser les Actes uniformes de l'OHADA, à renforcer les capacités des professionnels du droit et du chiffre ainsi qu'à stimuler l'investissement à l'Union des Comores. Elle permettra d'apporter des clarifications sur les facilités offertes par le droit des affaires de l'OHADA en matière de création, de structuration, de pérennisation et de développement des activités économiques.

1- Pour 02 inscriptions = un abonnement annuel gratuit au BEPP numérique ;
2- Pour 03 inscriptions = 05% de réduction + un abonnement annuel gratuit au BEPP numérique ;
3- Pour 04 inscriptions = 10% de réduction + un abonnement annuel gratuit au BEPP numérique ;
4- Pour 05 inscriptions = 15% de réduction + un abonnement annuel gratuit au BEPP numérique ;
5- Pour 06 inscriptions = 20% de réduction + un abonnement annuel gratuit au BEPP numérique et à la Revue de l'ERSUMA numérique.
6- Pour les étudiants et doctorants désireux de prendre part à cette formation, ils bénéficient d'une réduction de 40% sur le montant des frais de formation sous réserve de prouver leur statut en adressant, par courriel à ersuma@ohada.org, une demande à Monsieur le Directeur Général de l'ERSUMA accompagnée de la copie scannée de l'attestation d'inscription.

THEMES	DATES	FORMATEURS	COÛTS
Thème N°1 : Pratique de la Médiation : outils et techniques pour l'efficacité du règlement des différends dans l'espace OHADA	24-25 juin 2019	Mme Bintou BOLI DJIBO, Juriste d'Affaires, Arbitre, Médiatrice, Secrétaire Permanente du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO) M. Karel Osiris C. DOGUE, Docteur en Droit privé, Directeur des Etudes de l'ERSUMA	100.000 FCFA
Thème N°2 : Pratique de l'arbitrage : outils et techniques pour l'efficacité du règlement des différends dans l'espace OHADA	26-27 juin 2019	Pr. Mayatta Ndiaye MBAYE, Agrégé des facultés de Droit, Directeur Général de l'ERSUMA Mme Bintou BOLI DJIBO, Juriste d'Affaires, Arbitre, Médiatrice, Secrétaire Permanente du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO)	100.000 FCFA
Thème N°3 : Initiation à la restructuration des entreprises dans l'espace OHADA	28 juin 2019	Pr. Mayatta Ndiaye MBAYE, Agrégé des facultés de Droit, Directeur Général de l'ERSUMA	50.000 FCFA
Matinée Recherche : Le Droit OHADA et la performance des entreprises comoriennes	29 juin 2019	Pr. Mayatta Ndiaye MBAYE, Agrégé des facultés de Droit, Directeur Général de l'ERSUMA	Accès libre et gratuit
Thème N°4 : Appliquer le nouvel Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière : exigences techniques et méthodes	01 - 02 juillet 2019	M. Joël Omer Arnold MABUDU, Expert-comptable Diplômé, Directeur General du Cabinet d'Expertise comptable GLOBAL EXPERT	100.000 FCFA
Thème N°5 : Les nouveaux états financiers du SYSCOHADA révisé : élaboration et guide méthodologique	03 - 05 juillet 2019		150.000 FCFA
Thème N°6 : Sécurisation des créances et efficacité du recouvrement dans l'espace OHADA	01 - 05 juillet 2019	TMounetaga DIOUF, Docteur en droit privé, Secrétaire Exécutif de la Commission Nationale OHADA, Conseiller Technique au Ministère de la Justice du Sénégal M. Jeremie WAMBO, Avocat au Barreau du Cameroun, Juriste Référendaire à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA	250.000 FCFA

Les frais de formation couvrent les supports et matériels pédagogiques, les pauses café et déjeuners pendant les jours de formation. Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge du participant.

Les inscriptions et paiements sont reçus sur place à l'hôtel RETAJ en Francs CFA (XOF) ou en euros, à partir du vendredi 21 juin 2019.



UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES (DGRH)

PREMIER PROJET DE GOUVERNANCE DES PECHEES ET CROISSANCE PARTAGEE DU SUD -OUEST DE L'OCEAN INDIEN (SWIOFISH1)

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE
SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

Pour le Recrutement d'un consultant individuel en appui à l'équipe de recherche de la Direction Générale des Ressources Halieutiques

Date de l'avis : 17 juin 2019

L'Union des Comores a reçu un don de l'Association Internationale de Développement et du Fond Mondial pour le Développement pour financer le coût du Premier Projet de Gouvernance des Pêches et Croissance Partagée du Sud-ouest de l'Océan Indien et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce fond pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : sélection d'un consultant individuel pour appuyer l'équipe de recherche de la DGRH.

1 Objectif de la mission

L'objectif de la mission du prestataire dans le cadre des Termes de Référence sera d'offrir un appui à l'équipe de recherche de la DGRH pour développer une stratégie de recherche halieutique aux Comores au cours des cinq prochaines années (2020- 2025).

La stratégie de recherche halieutique doit être vue comme le cadre institutionnel qui permet la mise en cohérence et la synergie entre les programmes de recherche et les plans d'actions de recherche.

2 Description des Tâches :

Sous la supervision de la DGRH le consultant, aura comme tâches, entre autres :

- Organiser une réunion de travail, avec l'équipe de recherche de la DGRH et l'INRAPE pour s'approprier l'objectif et la portée du document de stratégie ;
- Identifier les institutions et personnes ressources détenant des travaux et ou données pouvant faciliter l'avancée de l'étude ;
- Décrire le cadre institutionnel de la recherche nationale en général, la portée et les contraintes au développement de la recherche halieutique aux Comores en particulier. Une analyse FFOM du secteur est nécessaire.

3 Durée de la mission

Les multiples et différentes actions entreprises ; notées précédemment, devront faire l'objet d'une structuration sous forme d'un document de stratégie de la recherche halieutique. Ce document sera rédigé sous la supervision étroite de l'INRAPE et la DGRH.

Le consultant aura six mois pour faire valider tous les livrables. La mission sera à l'échelle nationale sous la supervision de l'équipe de recherche de la DGRH et l'INRAPE.

4 Profil du candidat :

- Le Consultant devra disposer les qualifications minimales suivantes :
- Etre titulaire d'un diplôme universitaire d'au moins (Bac+5) en Sciences Marine, Biologie Marine, Ingénieur Halieute ou diplôme équivalent.
 - Disposer d'une bonne connaissance des problématiques de la recherche scientifique en général et de la pêche en particulier ;
 - Avoir une expérience professionnelle pratique d'au moins 10 ans dans le domaine de la recherche en science marine, en recherche halieutique et/ou en recherche environnementale ;
 - Posséder des connaissances sur le secteur de la pêche et de l'environnement marin ;
 - Avoir déjà réalisé ou participé à la réalisation d'une mission similaire (c'est-à-dire la réalisation d'une étude stratégique) ;
 - La maîtrise du français (parlé, écrit et lu) est exigée avec une excellente capacité rédactionnelle, capacité d'analyse et de synthèse ;
 - Une expérience en suivi et évaluation des programmes et projets est un atout ;

5 Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, Janvier 2011 et révisées en juillet 2014.

6 Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références complets à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au samedi et aux heures suivantes : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 minutes à 14 heures 30 minutes et du vendredi au samedi : de 8 heures 30 minutes à 11 heures 30 minutes.

7 Les manifestations d'intérêt, constituées : i) d'une lettre de motivation, et ii) d'un Curriculum détaillé faisant ressortir les qualifications et l'expérience du Candidat, iii) d'une copie des diplômes certifiés doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le lundi 1er juillet 2019 à 10 heures à l'attention de Monsieur le Coordonnateur national et portant la mention : recrutement d'un consultant en appui à l'équipe de recherche de la DGRH

Premier Projet de Gouvernance des Pêches et Croissance Partagée du Sud-ouest de l'Océan Indien - Direction Générale des Ressources Halieutiques – Moroni – Hamramba– BP : 41 - E-mail : swiofish.comores@gmail.com, Tél : (269) 763 64 22